

## Travail

### Documents Obligatoires

(Merci de présenter les documents originaux de toutes les pièces demandées)

1. Le passeport doit être valide au moins 6 mois à l'arrivée en Turkiye et doit contenir au moins deux pages vides
2. Formulaire de demande de visa rempli et signé
3. Deux copies de la page de données de votre passeport. Ainsi que les copies des anciens visas pour la Turkiye ou l'espace Schengen.
4. Photo Biométrique (5x5cm)
5. Acte de Naissance
6. Casier Judiciaire
  
7. Les Salariés :
  - Contrat de travail de la société concernée en Turkiye
  - Registre de Commerce
  - Carte Fiscale
  - Signature de la circulaire
  - Nom de la société inscrit au registre de commerce en Turkiye
  
- Les personnes qui ont une société en Turkiye :
  - Registre de Commerce
  - Carte Fiscale
  - Signature de la circulaire
  - Nom de la société inscrit au registre de commerce en Turkiye
  
8. Ressortissants non algériens : Titre de séjour algérien valable

Tous les documents doivent être complets et à jour, il est obligatoire d'être en possession de tous les documents requis lors de votre passage au centre de visa. Tout document manquant entraînera le rejet de votre dépôt de visa. L'ambassade de Turkiye réserve le droit de demander tout document additionnel au requérant. La présentation de tous les documents cités ci-dessus n'entraîne pas la délivrance systématique du visa. Veuillez noter que les frais de visa ne sont pas remboursables, quel que soit le résultat de la demande. Chaque personne devra préparer ses documents séparément. (Y compris les membres de famille et les demandes en groupe)

La décision de la durée du visa (30/60/90) et le nombre de d'entrées (une entrée ou plusieurs entrées) dépend de l'ambassade.